

PRÉFET DES ARDENNES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

Demande d'autorisation d'exploiter l'installation de stockage de déchets non dangereux et instauration de servitudes d'utilité publique présentée par la société Suez Recyclage et Valorisation Nord-Est – route de Beaumont Lieux-dits «La Tuilerie» et «Les Clairs Chênes» 08240 Sommauthe

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2018-218 du 20 avril 2018 modifiant l'arrêté préfectoral n°2018-192 du 09 avril 2018, une enquête publique conjointe est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, du **mardi 15 mai au vendredi 15 juin 2018 inclus**.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre les décisions relatives à ces demandes. Celles-ci prendront la forme d'un arrêté préfectoral assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation et d'un arrêté préfectoral de servitudes d'utilité publique.

Mme Raymonde PAQUIS, assistante d'un cabinet de géomètres retraitée, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête.

Le projet sera implanté sur la commune de Sommauthe, siège de l'enquête.

Le périmètre de servitudes formera une bande de 200 m autour du site de stockage. Les terrains situés dans ce périmètre seront inconstructibles, les installations et activités sportives et de loisirs y seront interdites.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis de l'autorité environnementale et une étude d'impact relatifs à cette enquête est consultable :

- sur le site internet des services de l'État <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),

- sur un poste informatique en mairie de Sommauthe aux heures habituelles d'ouverture au public,

- sur support papier en mairie de Sommauthe aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (vendredi 15 juin 2018 à 18h00), formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/708> et par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-708@registre-dematerialise.fr. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé, à la même adresse.

- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mme le commissaire enquêteur – Mairie – rue Taburne – 08240 Sommauthe. Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur le(s) registre(s) d'enquête à feuillets non-mobiles, côté(s) et paraphé(s) par le commissaire enquêteur en mairie de Sommauthe aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur :

en mairie de Sommauthe (siège de l'enquête)	mardi 15 mai 2018 de 9h00 à 12h00
	samedi 26 mai 2018 de 9h00 à 12h00
	lundi 4 juin 2018 de 14h00 à 17h00
	vendredi 15 juin 2018 de 15h00 à 18h00

Le rapport final et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les communes d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes sus-mentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Guillaume VILLEMEN, personne responsable du projet à l'adresse suivante : Suez Recyclage et Valorisation Nord – CS 40210 – 62110 Hénin-Beaumont Cedex (guillaume.villemin@suez.com) ou à la Préfecture des Ardennes – direction de la coordination et de l'appui aux territoires – bureau des procédures environnementales – 1, place de la Préfecture – BP60002 – 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le 20 avril 2018,

Le préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Frédéric CLOWEZ